

N/Réf. :

**I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

V/Réf. :

**Recrutement de cabinet pour l'élaboration du Plan Stratégique de Développement (PSD) 2027-2034 au profit de la SBEE****Référence SIGMaP : PI\_SG\_118076**AMI N° 458 /SBEE/ DG/PRMP/DCP/SPM du 19/03/2026.

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la Société Béninoise d'Énergie Électrique version n°1 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 11 Mars 2026.
2. La Société Béninoise d'Énergie Électrique a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer ses activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatives au **Recrutement de cabinet pour l'élaboration du Plan Stratégique de Développement (PSD) 2027-2034 au profit de la SBEE.**
3. Les prestations comprennent :
  - l'établissement d'un diagnostic stratégique exhaustif à partir d'un état des lieux et d'une analyse rétrospective de l'environnement institutionnel, organisationnel, des interventions dans le sous-secteur aux fins de dégager les nouveaux défis ;
  - la formulation d'un cadre stratégique cohérent comprenant une vision, des orientations stratégiques, des objectifs stratégiques et des programmes ;
  - la formulation d'un cadre programmatique assorti d'un plan d'actions budgétisées intégrant les mesures d'amélioration de la qualité des services rendus ;
  - la proposition d'un dispositif de mise en œuvre (un mécanisme de mise en œuvre, un mécanisme de financement, un mécanisme de suivi-évaluation avec un cadre de

performance, identification des risques et mesures de mitigation et les conditions de succès).


4. Le délai de réalisation de la mission est de trois (03) mois.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux (02) candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon **la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)**.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

ON A LANCÉ

## 10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	<p>Cabinet spécialisé dans les études, dans l'accompagnement des entreprises, élaboration de document cadre.</p> <p>Inscription de l'un des domaines d'activité sur le RCCM ou les Statuts : <b>10 points</b></p> <p>Non inscription de l'un des domaines sur le RCCM ou les Statuts : <b>00 point</b></p>	<p>Le RCCM ou les Statuts</p>
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2021-2022-2023-2024-2025)	25	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i></li> </ul> <p>Avoir Cinq (05) expériences en matière de planification stratégique, de conduite de processus d'élaboration des documents de politiques et stratégies, d'accompagnements de structures de développement, de projets structurants novateurs ou à fort impact.</p> <p>La note totale attribuée pour le critère est de <b>25 points à raison de cinq (05) points par expérience</b> et décomposé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience similaire : <b>0,5 point</b> ;</li> <li>- Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution : <b>03 points</b> ;</li> <li>- Copie simple de la page de garde et de signature : <b>1,5 points.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i></li> </ul> <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i></li> </ul> <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement (Copies légalisées des attestations de service fait plus copies simple du diplôme)</p>

<p><b>BON A LANCER</b></p>		<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i></li></ul> <p>Disposer d'un personnel d'encadrement essentiellement constitué d'un chef de mission avec les exigences ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etre titulaire d'un BAC + 5 en Planification ou en gestion de projets ou tout autre domaine pertinent équivalent ;</li><li>- Avoir dix (10) années d'expériences en matière de planification stratégique ;</li><li>- Avoir participé en tant que chef de mission à cinq (05) expériences en matière de planification stratégique, de conduite de processus d'élaboration des documents de politiques et stratégies, d'accompagnements de structures de développement, de projets structurants novateurs ou à fort impact.</li></ul> <p>La note totale attribuée pour le critère est de <b>25 points à raison de cinq (05) points par expérience</b> et décomposé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Expérience similaire : <b>0,5 point</b> ;</li><li>- Copie légalisée de la preuve de l'expériences professionnelles : <b>04,5 points</b> ;</li></ul>	
----------------------------	--	--	--

3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2021-2022-2023-2024-2025)	50	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir deux (02) expériences d'élaboration de plan stratégique pour des structures d'envergures prouvées par des attestations de bonne fin d'exécution à <b>raison de vingt-cinq (25) points par expérience</b></li> </ul> </li> <li>• <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Le chef de mission doit justifier de deux (02) expériences d'élaboration de plan stratégique pour les structures d'envergures prouvées par des attestations de bonnes fin d'exécution à raison de <b>vingt-cinq 25 points par expérience</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</li> <li>• <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement (Copies légalisées des attestations de service fait plus copies simple du diplôme)</li> </ul>
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de l'organisation technique du cabinet/firme FOURNIE : <b>02,5 points</b></li> <li>- Présentation de l'organisation technique du cabinet/firme NON FOURNIE : <b>00 point</b></li> <li>- Présentation de l'organisation managériale du cabinet/firme FOURNIE : <b>02,5 points</b></li> <li>- Présentation de l'organisation managériale du cabinet/firme NON FOURNIE : <b>00 point</b></li> </ul>	<p>Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme</p> 
5. Liste du personnel professionnel	10	<p>Liste du personnel Fourni et conforme : <b>02 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un (01) Chef de mission : 02 points</b></li> </ul>	<p>Liste du personnel, copie simple des diplômes.</p>

à affecter à la mission		<p>Être titulaire d'un Bac+5 en Planification ou en gestion de projets ou tout autre domaine pertinent équivalent.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Un (01) Statisticien-Économiste : 02 points</b></li></ul> <p>Être titulaire d'un BAC + 5 en statistique ou en Sciences économiques.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Un (01) spécialiste en Génie Electrique : 02 points</b></li></ul> <p>Être titulaire d'un BAC + 5 ans dans le domaine de l'électricité.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Un (01) Sociologue : 02 points</b></li></ul> <p>Être titulaire d'un BAC + 5 en Sociologie et Anthropologie ou sciences humaines.</p>	
TOTAL	100		

**La note minimale requise pour être présélectionné est 60 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).**

**En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

**En cas de même nombre d'expérience spécifique, le cabinet/firme avec plus d'ancienneté au registre de commerce sera privilégié.**

**BON A LANCER**

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Société Béninoise d'Énergie Électrique à l'adresse ci-après [info\\_prmp@sbee.bj](mailto:info_prmp@sbee.bj) et prendre connaissance des documents de présélection au **Secrétariat permanent des Marchés Publics sis au bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, du lundi au vendredi de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (Heure locale : GMT+1)** et/ou sur le site web : <https://marches-publics.sbee.bj/>.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du ..... 19/03/2026 ...../2026. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **secrétariat permanent des marchés publics sis au bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par poste aérien ou local.** Ce dossier peut être téléchargé *sur le site web* : <https://marches-publics.sbee.bj/> ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés

Publics (PRMP) sis au bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK au plus tard le...23/04/2026... 2026 à 10 heures 00 minute (heure locale : GMT+1). Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : salle 219 située au 2ème étage du bâtiment de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, le ...23/04/2026... 2026 à 10 heures 30 minutes (heure locale : GMT+1).

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et en exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure

BON A LANCER

déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (deux (02) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

**La Personne Responsable des Marchés Publics,**



**Jean-Luc YOFFOU**

**NON A LANCER**